

DE TISF

Diplôme d'État

TECHNICIEN DE L'INTERVENTION
SOCIALE ET FAMILIALE



Vous aimez :

- ▶ Le contact humain
- ▶ Accompagner des familles ou des personnes en difficulté
- ▶ Travailler en équipe

Vous savez :

- ▶ Être à l'écoute
- ▶ Faire preuve d'adaptation
- ▶ Prendre du recul

**LE MÉTIER DE TISF
EST FAIT POUR VOUS !**

TRAVAILLER

→ LE MÉTIER

Le Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) travaille auprès des familles et des personnes en difficulté. Son but ? Apporter un soutien matériel, psychologique et pédagogique notamment auprès des enfants.

Les objectifs du TISF :

- ▶ Apporter un soutien parental
- ▶ Accompagner vers l'autonomie
- ▶ Favoriser l'insertion et les liens sociaux



Il intervient momentanément dans le quotidien familial lors de circonstances particulières tel qu'une naissance, un décès, une hospitalisation ou tout autre facteur susceptible de déséquilibrer momentanément une famille (Ex: carence éducative).

→ LES PERSPECTIVES D'EMPLOI

Où travaillent les TISF ?

- ▶ Au domicile habituel ou de substitution des familles.
- ▶ Dans des établissements sociaux ou medico-sociaux (Ex : Foyer de l'enfance).

Quels sont les potentiels employeurs des TISF ?

- ▶ Les Associations et services d'Aide à Domicile.
- ▶ Les Structures sociales et médico-sociales.

SE FORMER

→ PRÉREQUIS - CONDITIONS D'ADMISSION

PRÉREQUIS

Aucune condition de diplôme
Remplir un dossier de candidature

Dossier à retirer au centre de formation ou sur notre site internet.

Participation financière aux épreuves : 40€ (écrit) et 70€ (oral).

ADMISSION

Epreuve écrite (2h) Dispense possible*

Epreuve orale (20min)

Une note inférieure à 10/20 à l'épreuve écrite est éliminatoire.

L'épreuve orale est notée /20

Les épreuves d'admission sont organisées par le centre de formation.
La DREETS** a préalablement validé le règlement d'admission.

Prise en compte du handicap :

Le parcours de formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Le référent handicap (la directrice du centre) pourra apprécier l'adaptation du parcours en fonction du type de handicap.

* Une dispense de l'épreuve orale est possible en fonction des diplômes déjà obtenus. Contactez le centre pour plus d'informations.

** Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

→ LA FORMATION

La formation se déroule au centre de formation ADYFOR ADMR de St Jean-Bonnefonds, sur deux ans.

Théorie (au centre) : 950h

Pratique (en stage) : 1155h

Les domaines de formation :

DF 1	Conduite du projet d'aide à la personne (270h)
DF 2	Communication professionnelle et travail en réseau (100h)
DF 3	Réalisation des actes de la vie quotidienne (150h)
DF 4	Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne (150h)
DF 5	Contribution au développement de la dynamique familiale (150h)
DF 6	Accompagnement sociale vers l'insertion (130h)

FINANCEMENT

→ LE COÛT DE LA FORMATION

JE SUIS :

DEMANDEUR D'EMPLOI

Le coût pédagogique est pris en charge par la Région Rhône-Alpes via une subvention versée au centre de formation.

SALARIÉ

Des solutions de financement de formation existent auprès de votre employeur.

- Coût pédagogique (à titre indicatif) pour les 950h de formation :
12 016€
- Des frais d'inscription sont à prévoir : 100€

NOUVEAU

Vous pouvez signer un contrat de professionnalisation ou un contrat d'apprentissage avec un employeur.

La formation est alors prise en charge.

Le coût pédagogique est révisé chaque année, prenez contact avec nous.

→ VOTRE RÉMUNÉRATION

Pour les demandeurs d'emploi, des renseignements sont disponibles auprès de votre conseiller Pôle Emploi.

Avec le soutien de :



CENTRE DE FORMATION ADYFOR ADMR

5 rue Jean Baptiste Bruget
42 650 St Jean Bonnefonds

☎ 04 77 95 00 07
✉ info-stjean@adyfor.com



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

En 2021:

Taux de satisfaction stagiaires : 75%

Taux de réussite au diplôme : 90%

TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE 2023-2025

Du 9 Octobre 2023 au 11 Mai 2025
(par voie directe ou contrats d'alterance)

INFORMATIONS COLLECTIVES

Le 24/05/2023 de 14h à 16h

Le 04/07/2023 de 10h à 12h

Le 07/09/2023 de 10h à 12h

EPREUVES DE SELECTION

Écrit :

Le 31/05/2023 de 14h à 16h

Le 10/07/2023 de 10h à 12h

Le 14/09/2023 de 10h à 12h

Oral : Le 07/06/2023, le 13/07/2023 et le 18/09/2023
(sur convocation)

